

ACCORD CADRE FOURNITURES ET SERVICES

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**COMMUNE DE CAZERES SUR GARONNE**

*Objet de l'appel d'offres:*

**PROGRAMME COMMUNAL DE FONCTIONNEMENT**

**«Mécanique»**

---

**ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE  
DE CARBURANTS  
ANNEE 2020-2023**

---

*Numéro*

*Date et heure limites de remise des offres :*    **12 MARS 2020 à 11h30**

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
Règlement de la consultation MAPA	ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS ANNEES 2020-2023	11/02/20	2/28	M.CREA

### **Article premier - Objet de la consultation**

La présente consultation concerne la prestation suivante :

# **ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS ANNEES 2020-2023**

A titre indicatif, on peut prévoir que la mission débutera **au cours du premier trimestre 2020**

### **Définition du besoin à satisfaire :**

La commune de CAZERES sur Garonne, désire la fourniture de carburants directement à la pompe du distributeur, afin de permettre un ravitaillement des véhicules sur l'ensemble du territoire français et de disposer de supercarburant, gazoles et autres carburants écologiques. Cette méthode peut permettre à la commune d'améliorer son bilan carbone, par l'utilisation de carburants plus performants écologiquement et de s'adapter aux évolutions de la technologie dans le domaine automobile.

A des fins économiques et réalistes de fonctionnement du service, le choix du prestataire se fera en fonction de la proximité du lieu de livraison par rapport à l'endroit où le véhicule se trouve à l'instant où le besoin en carburant se fera sentir. L'ensemble des véhicules pouvant être amenés à se déplacer sur l'ensemble du territoire français et plus particulièrement en région toulousaine, tout fournisseur de carburant muni de système de distribution à la pompe peut répondre au présent marché et peut être susceptible d'être sollicité à un instant t pour fournir du carburant.

### **Article 2 - Conditions de la consultation**

#### **2-1-Mode de la consultation**

Appel d'offres passé selon les marchés à procédure adaptée. **La consultation est lancée sans variante possible.**

#### **2-2-Maitrise d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre sera réalisée par la société :

Services techniques de la commune de CAZERES sur Garonne

#### **2-3-Tranches - Lots - Forme juridique de l'attribution**

##### **2-3-1-Décomposition en tranches**

**Sans objet.**

##### **2-3-2-Décomposition en lots**

**Sans objet**

##### **2-3-3-Forme juridique de l'attribution**

Les groupements momentanés d'entreprises sont autorisés et devront prendre la forme de groupements solidaires.

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
Règlement de la consultation MAPA	ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS ANNEES 2020-2023	11/02/20	3/28	M.CREA

#### **2-4-Mode de règlement**

*Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement.*

*Toutefois, une offre incluant une variante par rapport au mode de règlement tel que défini ci-dessus, fait l'objet d'un examen dès lors que le candidat a également remis une offre comportant le mode de règlement prévu par le maître de l'ouvrage.*

#### **2-5-Compléments à apporter au CCTP**

*Sans objet*

#### **2-6-Variantes-Options**

##### **2-6-1-Variantes**

*Sans objet*

##### **2-6-2-Options**

*Sans objet*

#### **2-7-Durée de l'accord cadre- délai d'exécution**

*La durée du présent marché est comprise entre la date de notification de celui-ci pour une durée de 365 jours calendaires, renouvelable 3 fois, dans la limite de 200 000 euros TTC de fournitures. Dès que les 200 000 € TTC de facturation seront atteints, le présent marché sera caduc.*

#### **2-8-Modification de détail au dossier de consultation**

*Sans objet.*

#### **2-9-Délai de validité des offres**

*Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.*

#### **2-10-Propriété intellectuelle des projets**

*Les propositions techniques présentées par les concurrents demeurent leur propriété intellectuelle.*

#### **2-11-Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense**

*Sans objet.*

#### **2-12-Garanties Communes pour matériaux de type nouveau**

*Sans objet.*

#### **2-13-Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

*Sans objet*

#### **2-14 Interdiction de soumissionner :**

*Conformément à l'article 43 du code des marchés publics, les interdictions de soumissionner seront appliqués conformément aux dispositions des ordonnances du 6 juin 2005 article 38 et de la loi 2005-102 article 29 dite loi sur l'égalité des droits des et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.*

#### **2-15 Définition des besoins :**

*Conformément à l'esprit du code des marchés publics le maître d'ouvrage, dans un souci d'efficacité de la commande publique, est dans l'obligation de définir avec précision ces besoins qui font l'objet du présent accord cadre préalablement à toute consultation. Ces besoins sont définis à travers l'ensemble des pièces écrites du présent dossier de consultation des entreprises. Ces pièces peuvent*

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
Règlement de la consultation MAPA	ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS ANNEES 2020-2023	11/02/20	4/28	M.CREA

*prendre l'aspect de pièces dites contractuelles ou simplement de pièces nécessaires à l'intelligence du projet. Dans le souci du respect des principes fondamentaux du code des marchés publics, le maître d'ouvrage a défini le niveau des besoins afin que tout candidat puisse les évaluer.*

### **Article 3 - Présentation des offres**

*Il n'est pas prévu de cautionnement lors de la remise des dossiers de consultation des entreprises. Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :  
AE : Acte d'engagement.*

*CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières et ses annexes.*

*Copie du jugement en cas de redressement judiciaire.*

*Assurances :*

- une assurance en responsabilité civile.*
- une assurance de dommage.*

*Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :*

- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions visées à la section 5 du nouveau code des marchés publics,*
- une attestation sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions visées au nouveau code des marchés publics*
- les attestations fiscales et sociales,*

*Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et l'ensemble des documents remis dans les enveloppes de candidatures seront soit rédigés en langues françaises soit fourni avec une traduction certifiée conforme à l'original présenté dans la langue étrangère, conformément à l'article 6 alinéa 8 du code des marchés publics. Afin d'éviter toute polémique seule la traduction en langue française des documents sera prise en compte. Dans le cas ou un contresens issue d'une erreur de traduction serait constaté par l'une des deux parties, seule la traduction française ferait foi.*

*L'ensemble des pièces du Dossier de Consultation devra être retournée en intégralité dans l'offre, dûment signées et remplies ainsi que paraphées à toutes les pages, permettant ainsi d'attester que l'entrepreneur ou le mandataire du groupement d'entreprise a bien pris en compte l'ensemble du présent DCE pour établir son offre.*

*Tout dossier non présenté sous cette forme sera rejeté.*

### **Article 4 - Jugement des offres**

*La sélection des candidatures sera effectuée en fonction de son dossier. Tout candidat ne remettant pas une candidature conforme à la demande du maître d'ouvrage sera écarté. Le dossier devra comprendre :*

*AE : Acte d'engagement.*

*CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières et ses annexes.*

*Ces pièces devront être signées et paraphées à chaque page*

*Copie du jugement en cas de redressement judiciaire.*

*Assurances :*

- une assurance en responsabilité civile.*

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
Règlement de la consultation MAPA	ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS ANNEES 2020-2023	11/02/20	5/28	M.CREA

- une assurance de dommage.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions visées à la section 5 du nouveau code des marchés publics,
- une attestation sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions visées au nouveau code des marchés publics, à la section 5 du nouveau code des marchés publics,

Les attestations fiscales et sociales,

La lettre de candidature

La déclaration du candidat

La liste des personnes habilités à signer les marchés et accords cadre ainsi que la liste des chargés de l'affaire.

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues au Code de Marchés Publics, et sur présentation de l'ensemble des documents prévus à l'article 3 du présent règlement de consultation.

Les critères de jugement des candidatures sont les suivants :

- ✓ C1 = Consistance du dossier administratif (60%)
- ✓ C2 = Valeur technique (40%)

**Les offres seront jugées à l'offre la mieux disante en tenant compte des critères ci avant cités et affecté des coefficients liés à leur rang. Une note sur 100 sera attribuée à chaque offre conforme. Le calcul des points obtenus se fera de la manière suivante :**

- ✓ La meilleure offre sur le critère se verra attribuer une note de 100 points bruts. Les autres se verront retirés autant de points que de pourcentage d'écart par rapport à la valeur du critère considéré. Ces notes seront identifiées (Nc)
- ✓ Une fois les critères analysés, les notes seront pondérées par le coefficient Cn du critère considéré.
- ✓ La note finale sera déterminée par la formule suivante :

$$\text{Note finale} : \sum (cn * Nc)$$

Les offres seront jugées à l'offre la mieux disante en tenant compte des critères ci avant cités et affecté des coefficients liés à leur rang.

**Cas particulier de la valeur technique de l'offre :**

Les candidats devront remplir le tableau correspondant à l'acte d'engagement et fournir une note détaillée sur la méthodologie de travail envisagée, dont la trame principale est définie dans l'acte d'engagement.

- ✓ La composition de l'entreprise sera évaluée sur 5 points
- ✓ Les références pour des prestations similaires seront évaluées sur 5 points
- ✓ La méthodologie de travail sera évaluée sur 10 points

Conformément à l'article 55 du code des marchés publics les offres anormalement basses d'un point de vue financier pourront faire partie du classement final aux seules justifications suivantes :

- ✓ Mode de fabrication des produits ou modalités de réalisation des prestations

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
Règlement de la consultation MAPA	ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS ANNEES 2020-2023	11/02/20	6/28	M.CREA

- ✓ *Conditions exceptionnellement favorables dont dispose le candidat pour la réalisation des prestations du présent marché*
- ✓ *Originalité de l'offre*
- ✓ *Dispositions relatives aux conditions de travail*
- ✓ *Obtention d'une aide de l'Etat par le candidat.*

**Article 5 - Conditions d'envoi ou de remise des offres**

*Les offres seront transmises sur le site suivant : [www.ladepeche-marchespublics.fr](http://www.ladepeche-marchespublics.fr) (obligatoire), doublé d'une clé USB remise en mairie avant l'échéance prévue (facultatif), contre récépissé :*

**Article 6 - Renseignements complémentaires**

*Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite au :*

*Monsieur le Maire  
Hôtel de ville  
Mairie de CAZERES Sur Garonne  
31 220 CAZERES SUR GARONNE  
Tel 05 61 98 46 00  
Télécopie 05 61 98 46 12*

*Une réponse sera, alors, adressée au plus tard 6 jours avant la date de remise des offres. À toutes les entreprises ayant été destinataires du dossier.*

*Les entreprises désirant se rendre sur le site devront s'adresser au :*

*MONSIEUR CREA Michel  
Services Techniques de CAZERES Sur Garonne  
Mairie de CAZERES Sur Garonne  
31 220 CAZERES SUR GARONNE  
05 61 90 07 18*

<i>Fait à CAZERES SUR GARONNE</i>	<i>Le MAIRE</i>
<i>Le 11 Février 2020</i>	<i>Michel OLIVA</i>

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
Règlement de la consultation MAPA	ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS ANNEES 2020-2023	11/02/20	7/28	M.CREA

**ACCORD CADRES PUBLICS DE TRAVAUX  
ACTE D'ENGAGEMENT**

MAITRE DE L'OUVRAGE

**COMMUNE DE CAZERES SUR GARONNE**

Objet du Marché :

---

**PROGRAMME COMMUNAL DE FONCTIONNEMENT**

**«Mécanique»**

**ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE  
DE CARBURANTS  
ANNEES 2020-2023**

---

Date du marché : .....

Montant : ..... E TTC

Imputation : .....

Chapitres ..... et ..... Articles ..... Et .....

Marché passé selon la procédure adaptée en application du Nouveau Code des marchés publics du 1<sup>er</sup> Aout 2006 (décret 2006-975).

Maîtrise d'œuvre :

**Services techniques de la commune**

Personne habilitée à donner les renseignements au Nouveau Code des marchés publics : Responsable des Services techniques de CAZERES sur Garonne

Ordonnateur : Monsieur le Maire de CAZERES sur Garonne.

Comptable public assignataire des paiements :  
Monsieur le Trésorier Payeur de CAZERES SUR GARONNE

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
Règlement de la consultation MAPA	ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS ANNEES 2020-2023	11/02/20	8/28	M.CREA

**Article premier - Contractant(s)**

**A. POUR LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES**

Je soussigné (nom, prénoms) : .....

Adresse : .....

Numéro de téléphone : .....

Numéro d'identification S.I.R.E.T.(2) : .....

Numéro d'inscription au registre du commerce (1) (2) :  
ou au répertoire des métiers : .....

Code d'activité économique principale NAF (1) : .....

**B. POUR LES SOCIETES**

Je soussigné : M.....

Agissant au nom et pour le compte de .....

Au capital de .....

Adresse du siège social : .....

.....

.....

Numéro d'identification S.I.R.E.T. (1) : .....

Numéro d'inscription au registre du commerce (1) (2) : .....

Code d'activité économique principale NAF (1) : .....

**C. POUR LES GROUPEMENTS SOLIDAIRES**

Nous Soussignés :

M.....

Agissant en mon nom personnel

1er contractant domicilié à .....

Agissant au nom et pour le compte de la société .....

Numéro d'identification SIRET (1) .....

Numéro d'inscription au registre du commerce (1)(2) .....

Code d'activité économique principal NAF (1) .....

M.....

Agissant en mon nom personnel

2ème contractant domicilié à .....

Agissant au nom et pour le compte de la société .....

Numéro d'identification SIRET (1) .....

Numéro d'inscription au registre du commerce (1)(2) .....

Code d'activité économique principal NAF (1) .....

Contractants suivants : .....

.....

.....

Mandataire

M .....

est le mandataire des contractants ci dessus groupés solidaires

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
Règlement de la consultation MAPA	ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS ANNEES 2020-2023	11/02/20	9/28	M.CREA

- Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et après avoir établi les déclarations et fourni les certificats prévus au Nouveau Code des marchés publics :

- m'engage (nous engageons) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'est (nous) est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

-----  
 (1) Pour les entreprises ou sociétés établies en France.

(2) Pour les entreprises étrangères, numéro et date d'inscription au registre équivalent.

**Article 2 - Prix**

**2-1 MONTANT DU L'ACCORD CADRE**

Le montant global des commandes ne pourra excéder 50 000 euros TTC annuels soit 200 000 euros TTC sur Quatre années. Ces montants ne sont pas garantis aux différents prestataires, puisque les achats se feront en fonction de l'endroit où sont situés les véhicules

**2-2 PRESTATIONS SOUS-TRAITEES DESIGNEES A L'ACCORD CADRE**

- Les annexes n° ..... du présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

- Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Nature de la prestation :

-----  
 -----  
 -----  
 -----

**2-3 PRESTATIONS SOUS-TRAITEES ENVISAGEES**

- ✓ En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation au maître de l'ouvrage ; les sommes figurant sur ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Nature de la prestation

.....  
 .....

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
Règlement de la consultation MAPA	ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS ANNEES 2020-2023	11/02/20	10/28	M.CREA

.....

.....

.....

.....

**2-4 CREANCE PRESENTEE EN CESSION OU NANTISSEMENT**

- Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrions) présenter en nantissement est de:

(en chiffres).....E

(en lettres) (.....)

TVA incluse.

**Article 3 - Durée du marché-délais d'exécution- Délais de garantie**

*La durée du présent marché est comprise entre la date de notification du marché et jusqu'à la date notification 4 années calendaires (2020, 2021, 2022, 2023, et un reliquat sur 2024) au plus soit atteinte ou jusqu'à ce que la somme 200 000 TTC des dépenses soit atteinte et ce sans dépasser la date limite de validité du présent marché.*

Les conditions de livraison et de commande sont définies au CCAP

**Article 4 - Paiements**

Les modalités de règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3.4 du Marché (CCAP). Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit :

Du compte ouvert au nom de :

.....

.....

Désignation du compte à créditer :

Etablissement :

.....

.....

.....

Agence :

.....

.....

Adresse :

.....

.....

N° du Compte :

.....

.....

Code Banque

.....

.....

Code guichet

.....

.....

Clé RIB

.....

.....



Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
Règlement de la consultation MAPA	ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS ANNEES 2020-2023	11/02/20	12/28	M.CREA

-----  
*Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché ;*

*Signé le .....par l'entrepreneur destinataire*

*le ..... (date d'apposition de la signature ci-après)*

*Pour le représentant légal du maître de l'ouvrage*

---

**A CAZERES SUR GARONNE LE :**

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
Règlement de la consultation MAPA	ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS ANNEES 2020-2023	11/02/20	13/28	M.CREA

**ANNEXE N° .. / Annexe à l'acte d'engagement en cas de sous-traitance**

**Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance (1)**

**ACCORD CADRE**

- Titulaire :

- Objet :

**ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE  
DE CARBURANTS  
ANNEES 2020-2023**

**PRESTATIONS SOUS-TRAITEES**

- Nature :

- Montant TVA comprise :

**SOUS-TRAITANT**

- Nom, raison ou dénomination sociale :

- Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :

- Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

- Numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

- Adresse :

- Compte à créditer :

- Nom et adresse de la banque

- Code établissement

- Code guichet

- N° de compte

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
Règlement de la consultation MAPA	ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS ANNEES 2020-2023	11/02/20	14/28	M.CREA

.....  
- Clé RIB

.....  
**CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE**

- Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :

.....  
.....

- Date (ou mois) d'établissement des prix :

.....

- Modalités de variation des prix :

.....

- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :  
voir CCAP

**AUTRES RENSEIGNEMENTS**

-----  
**L'ENTREPRENEUR TITULAIRE**

**LE SOUS-TRAITANT**

A , le

A , le

**Personne habilitée à donner les renseignements au Nouveau Code des marchés publics :  
Responsable des Services techniques de CAZERES sur Garonne**

**Ordonnateur : Monsieur le Maire de CAZERES sur Garonne .**

**Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier Payeur de Cazères sur Garonne**

**LE REPRESENTANT LEGAL**

A , le

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
Règlement de la consultation MAPA	ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS ANNEES 2020-2023	11/02/20	15/28	M.CREA

*(1) Pièce jointe : déclaration prévue au Nouveau Code des marchés publics et à l'instruction du 16 Décembre 1993 relative à l'application des articles 29 et 31 du décret N° 92-1310 du 15 Décembre 1992, (attestations sociales et fiscales) ainsi que les différentes attestations sur l'honneur.*



Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
Règlement de la consultation MAPA	ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS ANNEES 2020-2023	11/02/20	17/28	M.CREA

**OPERATION :**

## **ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS ANNEES 2020-2023**

### **ANNEXE II**

#### **TABLEAU DE RENSEIGNEMENTS NECESSAIRE AU JUGEMENT DES OFFRES**

<i>Paramètres</i>	<i>Engagement du candidat ou de l'équipe candidate (Indiquer les renseignements nécessaires à la compréhension du dossier)</i>
<b>1 - Composition de l'entreprise</b>	
<i>Liste des points de distribution de carburants</i>	
<i>Personnels et moyens mis en place pour la livraison de carburant sur les différents sites communaux (dresser la liste ou indiquer le nombre et les qualifications)</i>	
<b>2- Références pour des travaux similaires</b>	
<i>Première Référence</i>	
<i>Deuxième Référence</i>	
<i>Troisième Référence</i>	
<i>Quatrième Référence</i>	

<b>Objet</b>	<b>Affaire :</b>	<b>Date</b>	<b>Page</b>	<b>Services techniques de CAZERES sur Garonne</b>
Règlement de la consultation MAPA	ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS ANNEES 2020-2023	11/02/20	18/28	M.CREA

<b><i>Paramètres</i></b>	<b><i>Engagement du candidat ou de l'équipe candidate (Indiquer les renseignements nécessaires à la compréhension du dossier)</i></b>
<b><i>Cinquième Référence</i></b>	

<b><i>3-Méthodologie de travail</i></b>	
<b><i>Méthode de travail</i></b>	
<b><i>Compositions et Qualités des carburants proposés</i></b>	

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
Règlement de la consultation MAPA	ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS ANNEES 2020-2023	11/02/20	19/28	M.CREA

--	--

*Barème d'évaluation*

<i>Paramètres</i>	<i>Barème</i>
<b>1 - Composition de l'équipe</b>	
<i>Liste des points de distribution de carburants</i>	<i>2 points</i>
<i>Personnels et moyens mis en place pour la livraisons de carburant sur les différents sites communaux (dresser la liste ou indiquer le nombre et les qualifications )</i>	<i>2 points</i>
<b>2- Références pour des travaux similaires</b>	
<i>Première Référence</i>	<i>1 point</i>
<i>Deuxième Référence</i>	<i>1 point</i>
<i>Troisième Référence</i>	<i>1 point</i>
<i>Quatrième Référence</i>	<i>1 point</i>
<i>Cinquième Référence</i>	<i>1 point</i>
<b>3-Méthodologie de travail</b>	
<i>Méthode de travail</i>	<i>5 points</i>

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
Règlement de la consultation MAPA	ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS ANNEES 2020-2023	11/02/20	20/28	M.CREA

<i>Paramètres</i>	<i>Barème</i>
<i>Compositions et Qualités des carburants proposés</i>	<i>6 points</i>

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
Règlement de la consultation MAPA	ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS ANNEES 2020-2023	11/02/20	21/28	M.CREA

**MARCHES PUBLICS DE Fournitures et services**

***CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES  
(C.C.A.P.)***

**COMMUNE DE CAZERES SUR GARONNE**

Objet de l'appel d'offres :

**PROGRAMME DE FONCTIONNEMENT**

**«MECANIQUE»**

**ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE  
DE CARBURANTS  
ANNEES 2020-2023**

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
Règlement de la consultation MAPA	ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS ANNEES 2020-2023	11/02/20	22/28	M.CREA

### **Article premier - Objet de l'accord cadre- Dispositions générales - Intervenants**

**1- 1- Objet de l'accord cadre- Emplacement des prestations - Domicile de l'entrepreneur**  
 Les stipulations du présent CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP) concernent l'ensemble des prestations définies ci-après :

La présente consultation concerne la prestation suivante :

#### **ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS ANNEES 2020-2023**

A titre indicatif, on peut prévoir que la mission débutera **au cours du deuxième trimestre 2020**

#### **Définition du besoin à satisfaire :**

La commune de CAZERES sur Garonne, a décidé de d'acheter des carburants directement à la pompe du distributeur, afin de permettre un ravitaillement des véhicules sur l'ensemble du territoire français et de disposer de supercarburant, gazoles et autres carburants de type GPL ou écologiques. Cette méthode peut permettre à la commune d'améliorer son bilan carbone, par l'utilisation de carburants plus performants écologiquement et de s'adapter aux évolutions de la technologie dans le domaine automobile.

A des fins économiques et réalistes de fonctionnement du service, le choix du prestataire se fera en fonction de la proximité du lieu de livraison par rapport à l'endroit où le véhicule se trouve à l'instant ou le besoin en carburant se fera sentir. L'ensemble des véhicules pouvant être amenés à se déplacer sur l'ensemble du territoire français et plus particulièrement en région toulousaine, tout fournisseur de carburant muni de système de distribution à la pompe peut répondre au présent marché et peut être susceptible d'être sollicité à un instant t pour fournir du carburant.

Aspect techniques pour ce qui est de la distribution en poste appartenant aux prestataires :

#### **Etat des consommations**

- ✓ Mensuel, précisant par ordre chronologique les quantités distribuées, leurs montants facturés, le total récapitulatif du montant facturé mensuellement.

Pour chaque livraison à la pompe, les informations suivantes seront données sur le bon de livraison :

- lieu,
- date,
- heure,
- quantité,
- type de carburant
- immatriculation du véhicule

#### **Protection**

En ce qui concerne la distribution sur les différents sites communaux, le prestataire retenu après consultation s'engage à livrer dans les délais définis par la commande la quantité et la nature du carburant commandé par le maître d'ouvrage,

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
Règlement de la consultation MAPA	ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS ANNEES 2020-2023	11/02/20	23/28	M.CREA

### **1- 3 - Conditions de consultation.**

*Sans objet car le prestataire sera celui qui possèdera un poste de distribution au plus près de l'endroit où se trouve le véhicule à ravitailler*

### **1- 4 - Conditions d'attribution**

*Sans objet*

#### **1- 4 - 1 - Conditions de commandes**

*Sans objet*

#### **1- 4 - 2 - Contrôle de réception**

*Sans objet.*

### **1- 5 - Sous-traitance**

*Le titulaire est habilité à sous traiter ses ouvrages, provoquant obligatoirement le paiement direct de celui-ci pour des prestations supérieures à 605 ETTC.*

*L'entreprise sous-traitante devra obligatoirement être acceptée et ses conditions de paiement agréées par le maître de l'ouvrage (article 3-6.1 du présent CCP).*

*L'acceptation de l'agrément d'un sous-traitant ainsi que les conditions de paiement correspondant est possibles en cours de marché selon les modalités définies à l'article 2.4 du CCAG et 3-6.1 du présent CCAP.*

*Toute sous-traitance occulte pourra être sanctionnée par la résiliation de l'accord cadre aux frais et risques de l'entreprise titulaire de l'accord cadre (Article 49 du CCAG).*

### **1- 6 - Cotraitance**

*En cas de groupement d'entreprises, la composition du groupement et son mandataire devront être présentés lors de la remise des candidatures, toutefois seront admis des groupements constitués d'entreprises retenues et autorisées à remettre une offre.*

### **1- 7 - Ordre de service**

*Le bon de commande fait office d'ordre de service de débiter les prestations*

### **1-8 Lots techniques**

*Sans objet*

## **Article 2 - Pièces constitutives du marché**

### **2 - 1 - Pièces contractuelles**

*Les pièces contractuelles de l'accord cadre sont les suivantes, par ordre de priorité :*

*a) Pièces Communes contractuelles :*

*AE : Acte d'engagement.*

*CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières et ses annexes.*

*b) Pièces générales contractuelles (les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix, tel que ce mois est défini au 3-5-2 du présent CCAP) :*

*- Cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux prestations de fournitures et services dans sa dernière version ;*

*Ces pièces ne sont pas jointes au dossier, le soumissionnaire étant censé les connaître.*

### **2 - 2 - Pièces non contractuelles**

*Sans objet*

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
Règlement de la consultation MAPA	ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS ANNEES 2020-2023	11/02/20	24/28	M.CREA

**Article 3 - Prix et mode d'évaluation des ouvrages-  
Variation dans les prix- Règlement des comptes**

**3 - 1 - Répartition des paiements**

L'acte d'engagement indique ce qui doit être réglé respectivement :

- à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
- à l'entrepreneur mandataire, ses cotraitants et leurs sous-traitants.

**3 - 2 - Tranche(s) conditionnelle(s)**

**Sans objet.**

**3 - 3 - Répartition des dépenses communes des lieux de livraisons**

**Sans objet**

**3 - 4 - Contenu des prix - Mode d'évaluation des ouvrages et règlement des comptes - prestations en régie**

**3 - 4 - 1- Contenu des prix**

Les prix de l'accord cadres sont hors TVA. L'entrepreneur est réputé avoir pris connaissance des lieux et de tous les éléments afférents à l'exécution des prestations.

Elle devra tenir compte des sujétions résultant de l'emplacement du chantier, de la nature de l'établissement.

Les prix remis par l'entreprise comprennent obligatoirement :

- \* les frais d'assurances,
- \* la fourniture à pied d'œuvre de tout le matériel pour ouvrages à la bonne exécution des prestations,
- \* la valeur des matériaux nécessaires, y compris transports, manutentions, etc.....,
- \* la valeur de main d'œuvre, y compris toutes charges sociales,
- \* les frais effectués en dehors des heures normales,
- \* la valeur de toutes les prestations annexes : protection, surveillance, remise en état, assurance individuelle, dommages, etc ...,
- \* tous les frais résultant des précautions à prendre, relatives à la sécurité du travail, prévention des accidents du personnel, etc ...,
- \* les réparations des dommages effectués par l'entreprise et non couvertes par les assurances, en particulier les franchises devront être incluses,
- \* la location et la mise en œuvre de tous les matériaux pour ouvrage y compris transports
- \* les frais d'outillage (y compris double transport, avaries, pertes) équipements, fournitures d'énergie, frais d'entretien, de réparations et de fonctionnement, location des véhicules ou autres etc...,
- \* les nettoyages des lieux de livraisons au fur et à mesure de l'exécution des prestations,

**3 - 4 - 2 - Prestations fournies gratuitement à l'entreprise**

Dans l'hypothèse où l'entreprise exécute des prestations gratuitement dans le cadre du marché, elle devra adresser un certificat au maître d'ouvrage au plus tard 15 jours calendaires après la dernière facturation. L'entrepreneur ne pourra prétendre de la part du maître d'ouvrage à l'annulation des pénalités éventuellement encourues.

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
Règlement de la consultation MAPA	ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS ANNEES 2020-2023	11/02/20	25/28	M.CREA

### **3 - 4 - 3 - Caractéristiques des prix pratiqués**

*Les ouvrages ou prestations faisant l'objet de l'accord cadres seront réglés par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le bordereau des prix unitaires.*

### **3 - 4 - 4 - Approvisionnements**

*Il est du ressort de l'entrepreneur à être approvisionné pour faire face à toute demande du maître d'ouvrage. Sauf cas de force majeure reconnue, telle un mouvement social d'ampleur national ou un conflit dans des pays producteurs de pétrole, les pénalités de retard seront applicables en cas de défaut de livraison.*

### **3 - 5 - Variation dans les prix**

#### **3-5-1-Type de variation des prix**

*Sans objet*

#### **3-5-2-Mois d'établissement des prix**

*Les prix sont réputés établis sur la base du mois précédant le mois de remise de l'offre appelé "mois zéro".*

#### **3-5-3-Choix des index de référence**

*Sans objet*

### **3 - 5 - 4 - Modalités d'actualisation des prix**

*Sans objet*

### **3 - 5 - 5 - Variation des frais de coordination**

*Sans objet.*

### **3 - 5 - 6 - Variations provisoires**

*Pas de stipulation particulière.*

### **3 - 5 - 7- Application de la taxe à la valeur ajoutée**

*Les montants des acomptes mensuels et du solde sont calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur au moment de l'exécution des prestations. Ces montants sont éventuellement rectifiés en vue de l'établissement du décompte général en appliquant les taux de TVA en vigueur lors de l'exécution des prestations.*

### **3 - 6 - Paiement des cotraitants et des sous traitants**

#### **3 - 6 - 1- Désignation de sous-traitants en cours de marché**

*Le titulaire peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché à condition d'avoir obtenu de la personne responsable de l'accord cadre l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement de chaque contrat de sous-traitance.*

*En vue d'obtenir cette acceptation et cet agrément, il remet, contre récépissé, à la personne responsable de l'accord cadre où lui adresse par lettre recommandée avec accusé de réception, une déclaration mentionnant :*

- la nature des prestations dont la sous-traitance est prévue,*
- le nom, la raison ou dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé,*
- les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et le montant envisagé de chaque prestation sous-traitée. Sont précisés notamment la date d'établissement des prix et, le cas échéant, les modalités de variation de prix, le régime des avances, des acomptes, des réfections, des primes, des pénalités,*
- lorsque le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant prévisionnel des sommes à payer au sous-traitant ainsi que les modalités de règlement de ces sommes.*

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
Règlement de la consultation MAPA	ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS ANNEES 2020-2023	11/02/20	26/28	M.CREA

*Le silence de la personne responsable du marché, gardé pendant vingt et un jours à compter de la réception des documents susmentionnés, vaut acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.*

*Lorsqu'un sous-traitant doit être payé directement, le titulaire est tenu, lors de la demande d'acceptation, d'établir que le nantissement dont l'accord cadre a pu faire l'objet ne fait pas obstacle au paiement direct du sous-traitant.*

*L'acceptation d'un sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance sont constatés par un acte spécial signé de la personne responsable de l'accord cadre et par l'entrepreneur qui conclut le contrat de sous-traitance. Si cet entrepreneur, qui conclut le contrat de sous-traitance, est un co-traitant, l'acte spécial est contresigné par le mandataire des entrepreneurs groupés.*

*Pour chaque sous-traitant présenté pendant l'exécution du marché, le titulaire devra joindre, en sus du projet d'acte spécial, la déclaration du candidat (volet 1 et volet 2), les différents certificats et attestations fiscales et sociales ainsi qu'une attestation sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail.*

*L'acte spécial indique :*

- la nature et le montant des prestations sous-traitées,*
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant,*
- les conditions de paiement du contrat de sous-traitance à savoir :*
  - les modalités de calcul et de versement des avances et acomptes*
  - la date (ou le mois) d'établissement des prix*
  - les modalités de révision des prix*
  - les stipulations relatives aux détails, pénalités*
- primes, réfections et retenues diverses.*
- la personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 360 du Code des marchés publics,*
- le comptable assignataire des paiements,*
- si le sous-traitant est payé directement, le compte à créditer,*
- un certificat dûment signé attestant la prise de connaissance du Décret n°92-158 du 20 février 1992*

*L'agrément d'un sous-traitant ne sera recevable que sous réserve :*

- Que la demande en soit faite par le titulaire dans un délai compatible avec la date prévisionnelle d'intervention du sous-traitant.*

### **3 - 6 - 2 - Modalités de paiement direct**

*Pour les sous-traitants du titulaire ou co-traitant, l'acceptation de la somme à payer à chacun d'entre eux fait l'objet d'une attestation, jointe en double exemplaire, au projet de décompte, signée par celui qui a conclu le contrat de sous-traitance et indiquant la somme à régler par le maître de l'ouvrage au sous-traitant concerné ; cette somme tient compte d'une éventuelle révision ou actualisation des prix, prévue dans le contrat de sous-traitance, et inclut la TVA.*

*Si l'entrepreneur qui a conclu le contrat de sous-traitance n'est pas le mandataire, ce dernier doit signer également l'attestation.*

### **3 - 7 - Mode de règlement**

*Sous réserve des dispositions prévues au 13.23 du C.C.A.G., le mandatement sera effectué dans un délai de 30 jours.*

## **Article 4 - Délai d'exécution - Pénalités et primes**

### **4 - 1 - Délai d'exécution des prestations**

*Il sera fixé sur chaque bon de commande*

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
Règlement de la consultation MAPA	ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS ANNEES 2020-2023	11/02/20	27/28	M.CREA

#### **4 - 2 - Pénalités pour retard**

Les pénalités de retard seront de **500 euros Hors taxes par jour de retard** constaté pour l'exécution des prestations, sans aucune limite de cumul en fonction du montant du marché. Le calcul du retard se fera sur le délai global de la durée du marché. Dans le cas où le candidat a proposé une nouvelle durée du marché, le calcul se fera sur la base de cette durée, auquel cas, il se fera sur la base de la durée de l'accord cadre proposé par le maître d'ouvrage.

#### **4-3 Résiliation :**

##### ***En Matière de défaillance***

Le maître d'ouvrage se réserve le droit en cas de défaillance de l'entreprise ou d'un quelconque manquement d'user de son pouvoir de résiliation unilatéral.

##### ***En matière de nuisance à l'image de marque du maître d'ouvrage***

L'entrepreneur est tenu responsable de toute atteinte faite à l'image du maître d'ouvrage dans le cadre de la réalisation des prestations, s'il est constaté que l'entrepreneur n'a pas fait appliquer les mesures du présent marché et autres demandes du maître d'ouvrage en la matière, qui lui auraient été notifiées. Communiquée par Courrier avec Accusée de Réception,

- Porté par un agent assermenté de la commune
- ✓ Remis par un agent du maître d'ouvrage ou le représentant contre récépissé
- ✓ Transmis par télécopie et confirmé par courrier recommandé
- ✓ Transmis par voie téléphonique par un agent assermenté et confirmé par courrier recommandé

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de résilier le présent marché de manière unilatérale et d'intenter une action en justice pour obtenir des dommages et intérêts.

Cette disposition s'applique à toute raison constatée par un agent communal et pour laquelle aucune pénalité n'est prévue au présent marché.

#### **Article 5 - Clauses de financement et de sûreté**

Sans objet.

#### **Article 6 - Provenance, qualité, contrôle et prise en charge des matériaux**

Les carburants respecteront les normes françaises et européennes en vigueur.

#### **Article 7 - Assurances**

**Il sera fait application de l'article 4.3 du CCAG-prestations complété par le paragraphe suivant :**

Dans un délai de quinze jours à compter de la notification de l'accord cadre et avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur doit justifier qu'il est titulaire d'une assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations, au moyen d'une attestation portant mention de l'étendue de la garantie (assurance en responsabilité civile et une assurance de dommage)

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
Règlement de la consultation MAPA	ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS ANNEES 2020-2023	11/02/20	28/28	M.CREA

**Article 8 - Préparation, coordination et exécution des prestations, sécurité et protection de la santé des travailleurs, protection de l'environnement**

*Le prestataire s'engage à respecter l'ensemble des réglementations en vigueur du domaine de la livraison des produits hydrocarbures*

**Article 9 - Contrôle et réception des prestations**

*Un bon de livraison sera délivré pour chaque prestation*

**Article 10 - Résiliation**

*Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'une résiliation unilatérale du présent contrat*

**Article 11 - Dérogation aux documents généraux**

*Les dérogations explicitées dans les articles désignés ci-après du CCAP sont les suivantes :*

*Dérogations en matière de pénalités  
Dérogation en matière de résiliation du contrat*

<i>Fait à CAZERES Sur Garonne</i>	
<i>le</i>	
<i>Le MAIRE Michel OLIVA</i>	<i>L'entrepreneur</i>